

Assemblée Générale du 19 Septembre 2016

Annexe 4 – Conseil Départemental

Quelques comptes rendus qui pourraient influencer sur le fonctionnement des ports de la Manche

- Accompagnement du département au développement des ports. Evolution de la SPL
- Passation de convention pour la réalisation de travaux portuaires
- Maintien de la compétence du département sur les ports de la Manche
- Partenariats pour les « Les Traversées de Tatihou »
- Participation financière à PNA
- Emprunt et garantie d'emprunt pour la SPL
- Lancement du projet d'extension du port de Barneville

Comité Local de Usagers Permanents du Port (CLUPPP)

- Réunion Cluppp du 18 Décembre 2015
 - Election des 4 membres titulaires et des 4 suppléants pour siéger au Conseil Portuaire au titre de l'activité 'Plaisance'.
 - Toujours au titre de l'activité 'Plaisance' l'école de voile et la SNSM ont une place de droit qu'ils se partagent.
 - L'activité 'Plaisance' ne représente que 5 voix sur 15
 - L'association est enfin représentée au Conseil Portuaire (4 voix)
- Réunion Cluppp du 20 Octobre 2016 (compte rendu sur site AUPPSV)
 - Présentation budget 2015
 - Point sur travaux 2016 et prévus 2017
 - Points débattus : carburant, Marina, dévasement, complément tarifaire, pontons, parking durant les « Traversées de Tatihou »

Conseil Portuaire

- 15 membres
- Le Conseil Portuaire n'est pas une réunion publique, c'est un organisme de consultation obligatoire pour la SPL qui doit présenter un certain nombre de documents. Le compte rendu n'est diffusable qu'après prise en compte des avis du Conseil Portuaire par le Conseil d'Administration de la SPL.
- Les plaisanciers siégeant en Conseil Portuaire doivent exiger le respect de l'article Art R 5314-22 du code des transports qui définit les objets obligatoirement consultés

Réunion du CP le 27 Avril 2016 (compte rendu sur site AUPPSV)

- Présentation du rapport d'activité et du bilan financier 2015
- Interventions des plaisanciers sur :
 - Les coordonnées membres du Cluppp (refusé)
 - Le complément tarifaire 2015 (non adapté, à reformuler))
 - Le détail redevance domaniale
 - la dotation pour provision d'exploitation (107 000 €)
 - l'explication du droit de port Tatihou
 - le mode de financement des travaux 2016 (uniquement SPL, emprunt sur 15 ans)
 - le positionnement du département selon la loi Notre
 - l'engagement souhaité par le département au développement des ports
 - l'évolution des budgets de la SPL de 2016/2018 (document établi pour l'obtention du prêt)

Réunion du CP le 20 Octobre 2016 (compte rendu sur site AUPPSV)

- Présentation du rapport partiel 2016 et des tarifs 2017
- Intervention des plaisanciers sur :
 - Le complément tarifaire pour un travail de collaboration non achevé
 - Les règles de circulation dans le port (application du RIPAM)
 - Le budget 2016 (en léger équilibre pour St Vaast, léger déficit pour la SPL)
 - Le budget 2017 non présenté devant être fourni avant la fin de l'année
 - L'augmentation des tarifs visiteurs pour compenser la taxe de séjour forfaitaire à +4% (votre contre des 4 plaisanciers)
 - l'entretien des bords de quai non effectué mettant en péril les structures
 - sur la mise en place d'une convention avec la municipalité pour participation au fonctionnement du port qui est une belle vitrine pour la ville (annexe 3)
 - une participation du Conseil Départemental, au même titre que la ville, aux frais de consommation des fluides lors des « Traversées de Tatihou »
 - la demande d'une nomination d'un interlocuteur technique (maître de port)